Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

DOSSIER RF SANS ENQUETE DE DOMICILE ET DE RESSOURCE

Par KINITA

Bonjour
Mon dossier de regroupement familial a été transmis au préfet pour décision sans l'enquete à domicile et de ressource car OFII me dit que je suis absent pour 2 rendez-vous. J'ai réçu une seule convocation au moment où j'étais en vacances et j'ai informé OFII. Mais je n'ai jamais reçu un 2ème rendez-vous sauf que j'ai reçu un appel téléphonique au travail qui me dit que j'ai rendez-vous ce même jour mais j'ai expliqué que je suis au travail et comment dois-je faire?
L'agent d'enquete me dit qu'il rendra compte à son service pour savoir quoi faire.
Malheureusement OFII m'informe qu'il n'accorde pas 3 rendez-vous et que mon dossier sera transmis au préfet sans l'enquete et après la décision du préfet je peux faire un recours gracieux.

Selon vos expériences en la matière, quelle sera la décision du préfet? Et que dois-je faire?

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Il est possible que le préfet rejette la demande. Si l'on peut comprendre la contrainte professionnelle, il aurait en revanche fallu écouter vos vacances pour aller à ce rendez-vous, qui est quand même une priorité. Le premier rendez-vous ayant été manqué sans excuse valable, je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir.

Si votre demande est rejetée, vous serez bon pour déposer un nouveau dossier.

Par KINITA

Le 1er rendez-vous est bien justifié et OFII m'a bien repondu et après mon retour des vacances j'ai relancé ma disponibilité pour rece voir la visite.
Mais je n'ai pas réçu la convocation du 2ème rendez-vous promis par OFII. J'ai réçu un coup de fil le jour de la visite.
Donc selon toi je dois reprendre un nouveau dossier de RF?

Par Isadore

Je ne peux pas deviner la décision du préfet. Mais au vu du risque de refus oui, il faut s'attendre à devoir déposer un nouveau dossier.

Les rendez-vous à l'OFII sont prioritaires sur les absences de convenance personnelle comme les vacances. L'OFII n'était pas obligé de vous proposer un second rendez-vous.

Si vous devez redéposer un dossier, débrouillez-vous pour aller au rendez-vous, à moins d'en être empêché pour raisons médicales ou professionnelles.